

Formation

Code : PMP-Prep Intitulé : Préparation à la certification PMP®
 Coût : 2850 € H.T. Durée : 35 heures - 5 jours (présentiel) & 20 heures de simulateur X-AM® (e-Learning)

Session choisie : du 12 au 16 janvier 2017, à Paris

Inscription Entreprise

Raison Sociale
 Adresse
 Code Postal Ville Téléphone
 Code NAF N° TVA Intracommunautaire N° Siret

Stagiaire	Nom	Prénom	Fonction	Email
M. / Mme / Mlle				

Personne à contacter pour la formation Nom Prénom
 Téléphone Email Fonction

Facturation

La facture doit être libellée :

- au nom de l'entreprise
 au nom de l'organisme payeur (OPCA) **attention : assurez-vous préalablement de la prise en charge**

OPCA : Adresse

- autre adresse de facturation

Cachet de l'entreprise	Fait à, le ... / ... / Signature
------------------------	---

Bulletin d'inscription à compléter et à retourner par courrier à

C.A.M.P. SAS
 44 Rue du Docteur Ernest Poulain
 61600 La Ferté-Macé

Vous pouvez aussi scanner le bulletin complété et l'envoyer par mail à info@camp-formation.fr

PRESENTATION

C.A.M.P. est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 44, rue du docteur Ernest Poulain 61600 La Ferté-Macé (France). C.A.M.P. développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. C.A.M.P. réalise également des études et du conseil opérationnel aux entreprises.

DEFINITIONS

FORMATION INTERENTREPRISES

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par C.A.M.P.

FORMATION INTRAENTREPRISE

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le client ou par C.A.M.P.

FORMATION E-LEARNING

Formation ouverte et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de C.A.M.P., prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance

DOCUMENTS CONTRACTUELS

C.A.M.P. fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à C.A.M.P. un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une attestation de présence est adressée au client sur demande.

FORMATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de C.A.M.P. SAS. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

L'acceptation de C.A.M.P. étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, C.A.M.P. se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.

Remplacement d'un participant

C.A.M.P. offre au client la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Ajournement d'une session de formation

C.A.M.P. se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

FORMATIONS INTRAENTREPRISES

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par C.A.M.P. Un acompte de 30% sera versé à la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

Remplacement d'un participant

C.A.M.P. offre au client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 30% du montant de la session formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

FORMATIONS E-LEARNING

C.A.M.P. accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

Mise à disposition des modules

L'ensemble des modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande.

Accès aux modules

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

C.A.M.P. ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer C.A.M.P. de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Durée de l'accès aux modules

La commande prend effet à compter de la réception par C.A.M.P. de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 4 mois à compter de la livraison des modules pour consommer les licences d'utilisation des modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 4 mois à compter de la livraison de modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de C.A.M.P. SAS.

Conformément aux articles L 441-3 et L 441-6 du Code de Commerce, en cas de non règlement à l'échéance prévue, il sera dû des pénalités de retard au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si C.A.M.P. n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande à C.A.M.P, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), C.A.M.P. pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

COMMUNICATION

Le client autorise expressément C.A.M.P. SAS à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour C.A.M.P. de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre C.A.M.P. et ses clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ALENCON quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société C.A.M.P. qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par C.A.M.P. à son siège social, 44 rue du docteur Ernest Poulain, 61600 La Ferté-Macé.